



VOLUME XVI

6.

OTTAWA, ONT., FEVRIER 1912

Abonnement \$1.00 par an

A l'Assaut de la Religion

La persécution est le propre de la religion catholique. Il n'y a pas là matière à surprise puisque le Christ a prédit que son Eglise souffrirait persécution à cause de Lui, ni matière à appréhension puisqu'il a ajouté que les portes de l'Enfer ne prévaudraient point contre Elle.

A mesure que les siècles se succèdent, il semble que le duel entre l'esprit du mal et celui du bien devient plus terrible. C'est un combat continu, à armes meurtrières, livré sur tous les terrains. Jadis, c'était la lutte sanglante des adeptes d'une croyance contre ceux d'un autre credo. Aujourd'hui, c'est la bataille non sanglante entre les soldats de Dieu et les satellites de Satan.

Que la franc-maçonnerie poursuive avec acharnement la déchristianisation des peuples, qu'elle fasse au catholicisme une lutte à mort, qu'elle veuille, par l'entremise de l'école, pétrir à sa façon le cerveau de l'enfant, c'est un fait incontestable. Les francs-maçons les plus huppés l'admettent sans faux-fuyant et s'en font même une gloire. Entre l'Eglise catholique et la franc-maçonnerie, c'est donc la guerre continue. Faiblir, l'Eglise ne le peut pas, car comme l'a dit si bien Garcia Moreno: "Dieu ne meurt pas!" Désarmer, la franc-maçonnerie, animée par le souffle satanique, n'y songera jamais. Et le duel se continuera, sous l'œil paternel d'une légion de catholiques tièdes, refusant de voir le danger là où on le leur signale et persistant à croire que la franc-maçonnerie n'est qu'une inoffensive société humanitaire.

Le moment est venu de jeter un formidable cri d'alarme et de nous rallier autour du clergé. *Hannibal ad portas!*

Des preuves de l'action maçonnique qui se poursuit autour de nous, auprès de nous, vis-à-vis de nous, il y en a des myriades.

Les tentatives que l'on fait pour soustraire l'enseignement à la direction sage et éclairée de l'Eglise, pour lancer l'enseignement gratuit, obligatoire, laïque, neutre, pour chasser habilement Dieu de l'école, ne peuvent être inspirées que par les loges maçonniques.

La campagne active menée pour empoisonner les intelligences et pour corrompre les cœurs par l'entremise des journaux, des brochures, des livres, des bibliothèques, du théâtre, de la cinématographie, des cercles littéraires, des conférences, des sociétés scientifiques ne peuvent avoir d'autre point de départ que les loges maçonniques.

Les efforts constants avec lesquels on tente de circonvenir l'ouvrier, en flattant ses instincts, en lui prêchant l'égalité, la fraternité et la liberté, en lui donnant à méditer toutes sortes de formules aussi creuses les unes que les autres, ne peuvent venir d'ailleurs que des loges maçonniques.

L'ardeur avec laquelle on cherche à reléguer le prêtre à la sacristie, à empêcher son action bienfaisante sur les cœurs, à ruiner son influence, à lui enlever la confiance, le respect et l'amour du peuple, ne peut émerger que des loges maçonniques.

On reconnaît l'artiste à son œuvre! La franc-maçonnerie est implantée chez les Canadiens-français, et y poursuit la même campagne qu'en France. Tantôt elle s'appelle l'Emancipation et tantôt elle se cache sous d'autres noms. Mais toujours, elle reste une société secrète, ennemie jurée de la doctrine catholique, une association livrant à la religion un assaut brutal et travaillant à la ruine de la morale pour assurer le triomphe des passions dégradantes et honteuses. La franc-maçonnerie! Mais c'est la négation de l'autorité dûment constituée, le mépris des lois les plus sacrées, la mort du patriotisme, la haine de Dieu. Pour elle tous les moyens de lutte sont bons, depuis le mensonge jusqu'à la calomnie, depuis le vol jusqu'à la supercherie, depuis les représailles jusqu'au poignard..... Au Canada, si on ne la met promptement à raison, elle aura bientôt l'audace d'avoir recours aux mêmes prouesses que là où elle est en force: Récemment encore, ne faisait-elle pas assommer un jeune homme qui avait eu le grand tort de jeter bas les masques de quelques-uns de ses vénérables frères?

Il ne faut pas s'en laisser imposer par nos petits maçons. Ce sont de petites gens dont la force est faite de la faiblesse de leurs adversaires. Mais leur donner franches coudées serait nous constituer nous-mêmes les artisans de leur triomphe. On ne réchauffe pas impunément un serpent dans son sein.

L'expérience d'autrui doit nous instruire. La franc-maçonnerie sera pour nous ce qu'elle a été pour la France. Combattons-la par l'action sociale catholique, par les sociétés mutuelles catholiques, par les associations scientifiques ou littéraires catholiques, par les cercles catholiques, par la diffusion des journaux et des livres catholiques. Plus les ennemis de l'Eglise s'évertuent à la propagation d'idées fausses sur la révolution française, sur l'inquisition, sur le rôle social du prêtre, sur la liberté de conscience, sur l'émancipation moderne, sur la tolérance, sur la largeur de vues, sur l'éducation non pratique des collèges catholiques, plus aussi les bons catholiques doivent, dans leur sphère respective, semer le bon grain et, avec preuves à l'appui, renverser l'échafaudage maçonnique qui repose sur le travestissement de l'histoire et sur une philosophie libre-penseuse.

A l'assaut de la religion, que la franc-maçonnerie trouve une phalange de catholiques laïques qui lui prouve, par ses paroles et par ses actes, que la garde ne meurt pas et ne se rend pas!

Charles LECLERC.

Chronique Mutualiste

Le droit d'augmenter la contribution

Un homme qui entre dans une société de secours mutuels acquiert un droit et contracte une obligation. Son droit est de désigner le bénéficiaire de son certificat de dotation et de changer à volonté cette désignation; son obligation est de contribuer d'une façon équitable au maintien de la société. Il découle de ce principe général, qu'un sociétaire ne doit pas récriminer lorsque ses mandataires décrètent, dans l'intérêt général, pour assurer la solidarité de l'association ou pour se conformer aux lois du pays, un remaniement de contribution ou l'imposition d'une taxe d'administration.

Le fait est que toutes les sociétés mutuelles du Canada et des Etats-Unis ont commencé leurs opérations avec des taux trop bas. L'expérience leur a révélé la chose. Et les sociétés ont alors, à tour de rôle, remanié leurs échelles de contributions.

On comprend facilement que ces impositions de contributions plus élevées que les anciennes ont été infailliblement accueillies par un tollé général. Mais, toujours, le bon sens a fini par l'emporter sur l'indignation injustifiée. Parfois, certes, les tribunaux ont été appelés à se prononcer sur la légitimité d'un réajustage de cotisations. Mais, les décisions qu'ils ont rendues ne constituent encore qu'une jurisprudence très élémentaire, un peu embrouillée, fort indécise, et souvent contradictoire. Vouloir y chercher une ligne de conduite serait peine perdue. Dame Justice a des sautes d'humeur qui la font se plaindre, parfois, à poser au ridicule....

Il faut envisager froidement, en mathématicien, le problème de l'augmentation des taux. Une société mutuelle n'est pas autre chose qu'un groupement de personnes qui se cotisent entre elles pour se venir en aide. Ce n'est pas une compagnie qui passe un contrat avec des particuliers, et qui, moyennant certaines contributions mensuelles, leur garantit certains avantages. Non. Les membres d'une société de secours mutuels sont à la fois assureurs et assurés. Et, s'ils s'aperçoivent que la contribution qu'ils versent pour se garantir mutuellement des avantages n'est pas assez élevée, ils doivent y porter remède. On se trompe grandement quand on dit qu'une société impose à ses membres une cotisation plus élevée; le fait est que ce sont les membres eux-mêmes qui décrètent l'augmentation de leur contribution mensuelle ou l'imposition d'une taxe d'administration. Et les sociétaires qui regimbent ont tort.

D'après certaines gens, lorsqu'une société est convaincue qu'il lui faut accroître sa réserve, elle devrait le faire en augmentant la contribution des nouveaux membres seulement. Soutenir pareille théorie, c'est se révéler piètre mutualiste. A qui fera-t-on croire qu'il est juste de faire porter aux nouveaux membres le fardeau des obligations appartenant aux anciens? Ces derniers doivent se féliciter d'avoir, durant des années, obtenu une marchandise à prix trop bas, et doivent ne pas hésiter à payer dorénavant sa valeur. A eux de s'estimer heureux de ce que la bonne foi avec laquelle ils ont agi les met à l'abri d'un effet rétroactif à l'augmentation de leurs contributions.

..1

En ce qui concerne l'Union St-Joseph du Canada, elle a, depuis sa fondation, pris ses frais d'administration à même la contribution versée par ses membres à la caisse d'assurance et à la caisse de secours en maladie. Les lois de Québec et d'Ontario s'opposent maintenant à la chose. Elles exigent la création d'une caisse d'administration devant se subvenir à elle-même. Et c'est pourquoi le Conseil fédéral de la Société,

au mois d'août dernier, a décrété que tous les membres devront, à partir de septembre 1912, payer trente centins par mois à la caisse d'administration. En théorie, il ne s'agit pas d'une hausse dans les taux; en pratique, les sociétaires envisageront malheureusement la chose comme telle.

Ils auraient tort, ce nous semble, de ne pas se soumettre de bon gré au désir du Conseil fédéral. Composé de représentants élus par les divers conseils locaux de la société, ce corps délibérant n'a décidé l'établissement d'une caisse d'administration qu'après sérieuse étude. C'est d'un devoir qu'il s'est acquitté. L'intérêt général de la société lui a seul dicté la ligne de conduite qu'il a prise.

Pourquoi les anciens membres seraient-ils mécontents? Il est vrai qu'à leur admission dans la société, ils n'ont pas été avertis que plus tard on pourrait leur demander une contribution à la caisse d'administration. Mais, la direction d'alors ignorait que la société serait un jour acculée à cette nécessité et ne pouvait prévoir les modifications apportées depuis à la loi des assurances.

A toute éventualité, nous demandons à nos sociétaires, et ce dans leur propre intérêt, de ne pas abandonner l'Union St-Joseph du Canada, qui les a aimés assez pour vouloir assurer leur bien en dépit de la critique que cela devait lui attirer.

Charles LECLERC.

L'UNION ST-JOSEPH DU CANADA

EXECUTIF

Président d'honneur :	Mgr C. H. Gauthier, archevêque d'Ottawa.
Chaplain général :	Mgr J. O. Routhier, vicaire général, Ottawa.
1er Vice-Président général :	J. S. Tétrault, notaire, Sherbrooke.
2me " " " " :	G. J. Tessier, mutualiste, Québec.
Médecin général :	J. U. Archambault, M. D., Hull.
Directeurs	O. Durocher, ex-maire, Ottawa. S. C. Larose, fonctionnaire, Ottawa. Eugène Labelle, comptable, Ottawa. A. E. Brunet, courtier, Montreal. Alex. Guibault, avocat, maire de Joliette. A. E. Vincent, industriel, Québec. J. P. Sampson, gentilhomme, Lévis.

OFFICIERS GENERAUX

Auditeurs supérieurs :	J. N. Rattey, Ottawa. J. F. H. Laperrière, Ottawa.
Procureur :	J. A. Béliveau, avocat, Trois-Rivières.
Secrétaire général	Charles Leclerc, Ottawa.
Trésorier général :	Lassalle Gravelle, Ottawa.
Organisateur en chef :	Dr O. J. Rochon, Ottawa.
Asst. " " " "	G. J. H. Tessier, Québec.

CONSEILS DE DISTRICTS

Ottawa	Président :	Dr R. H. Parent, Ottawa.
	Vice-Président :	R. Lafond, Hull.
	Secrétaire :	Eug. Labelle, 327, Dalhousie, Ottawa.
	Trésorier :	A. Bélanger, 327, Dalhousie, Ottawa.
	Syndic :	C. O. Dupuis, Ottawa. Nap. Bélanger, Ottawa.
Montréal	Président :	E. A. B. Ladouceur, Montréal.
	Vice-Président :	Dr W. A. Besner, Valleyfield.
	Secrétaire :	Dr J. F. A. Gatién, 100, 2e avenue, Viauville.
	Trésorier :	Dr J. A. Duhamel, 1031, St-Denis, Montréal.
	Syndic :	Dr J. A. Rousse, Montréal. G. E. Bégin, Sherbrooke.
Québec	Président :	Ch. Mailly, Québec.
	Vice-Président :	J. L. A. Godbout, Québec.
	Secrétaire :	Alb. Boulet, 167, Richelieu, Québec.
	Trésorier :	Dr P. H. Bédard, 236, St-Jean, Québec.
	Syndic :	J. A. Marcoux, Québec. Cyprien Fortin, Beauceville.

LE CENTIN COLLEGIAL

Cette œuvre est née sous le patronage de l'Union St-Joseph du Canada. Il s'agit de faire verser à chacun des membres de la Société un centin par mois dans le but de constituer un fonds spécial, à même lequel on puisera les ressources nécessaires pour assurer une solide

instruction à des orphelins de sociétaires défunts.

Les membres de l'Union St-Joseph du Canada sont libres de participer ou de ne pas participer à l'œuvre du Centin Collégial. A eux cependant de se souvenir qu'un sacrifice infiniment petit assurera la vitalité à une œuvre infiniment grande ! Et ils ne refuseront pas leur obole au Centin Collégial.

AU JOUR LE JOUR

ST-ROCH, QUEBEC.

Rapport du Président pour l'année 1911.

Messieurs,

L'année qui vient de se terminer a été pour notre Société, et pour notre Conseil en particulier, marquée d'événements qui méritent certainement d'être rappelés à votre souvenir.

Et d'abord, je crois être l'interprète de tous, en déposant sur la tombe à peine fermée de M. le Président général Séguin, l'hommage de nos plus sincères regrets. Vous le savez tous, M. G. W. Séguin était membre de l'Union depuis au-delà de vingt-cinq ans, et toujours ses confrères avaient reconnu son dévouement infatigable en lui confiant les charges les plus importantes dans l'administration de la Société. Elu Président général une première fois en 1908, la session fédérale de cette année avait reconnu ses mérites en le réélisant à l'unanimité pour un second terme.

Deux autres deuils sont venus frapper particulièrement notre Conseil pendant cette année. En votre nom, je renouvellerai aux familles de M. A. Brousseau et de Madame Berchmans Paradis l'assurance de nos sympathies les plus sincères.

Je croirai, Messieurs, manquer à mon devoir, en ne vous rappelant pas ce soir la petite démonstration qui a marquée le premier anniversaire de l'organisation de notre Conseil, le 30 avril dernier. Vous n'avez pas oublié les bonnes paroles que M. le curé Lagueux nous adressa à cette occasion. Nous devons aussi des remerciements à notre dévoué Chapelain qui nous facilita de beaucoup l'organisation de cette petite fête.

En juillet dernier, nous avons organisé un pèlerinage à St-Anne de Beauré. Comme le but principal de ce pèlerinage était de garnir un peu la caisse de notre trésorier, je puis vous dire que nous avons obtenu un assez beau succès, puisque M. le Trésorier vous a dit tantôt qu'il avait reçu de ce chef la somme de \$38.15. Il convient, je crois, de renouveler à M. J. H. Chouinard et à ses dévoués collaborateurs, nos plus sincères remerciements pour ce joli succès.

Je ne mentionnerai qu'en passant notre participation à la fête nationale, célébrée à l'Eglise de St-Sauveur, où notre Conseil était représenté par une délégation; l'adhésion donnée au premier Congrès de la Langue française; les Conventions de district et fédérale, qui ont eu lieu dans le cours de l'été, et dont vous connaissez déjà les principales décisions, et j'en arrive

aux deux questions qui vous intéresseront sans doute le plus: les finances et le mouvement des membres.

Par le rapport que M. le Trésorier vous a soumis, vous avez pu constater que toute la recette ordinaire du Conseil a été absorbée par l'administration et que nous sommes encore en déficit de \$27.10. Ceci prouve, une fois de plus, que le pourcentage de 6 % qui nous est accordé est insuffisant, car vous avouerez avec moi que nous n'avons pas fait de dépenses inutiles. J'ai tout lieu de croire, cependant, que l'octroi que nous recevons sera augmenté par les changements adoptés à la dernière Session fédérale.

Vous remarquerez aussi que la proportion des bénéfices payés aux malades a augmenté notablement durant cette année. L'an dernier, les bénéfices payés ne représentaient qu'un peu plus de 10 % de la recette totale, tandis que cette année, ils atteignent 18 %. Ceci nous montre que nous devons, tout en étant justes, redoubler de vigilance dans ces paiements de bénéfices.

Si, généralement, l'année a été satisfaisante sous certains rapports, je ne puis malheureusement en dire autant en ce qui concerne l'effectif de notre Conseil. De 201 membres que nous étions, à pareille date, l'an dernier, nous sommes descendus à 184. Il est vrai que plusieurs de ces membres ne sont pas perdus pour la Société, ayant été simplement transférés à d'autres Conseils. Mais, même en ajoutant ces 18 membres ainsi transférés à notre effectif actuel, nous ne trouvons encore que 202 membres, soit 1 de plus que l'an dernier. Ce n'est certainement pas assez. La raison principale en est, je crois, en ce que l'attente de la Session fédérale et des changements proposés, et plus tard, la connaissance de ces changements et la légère augmentation des taux, a quelque peu désorienté ceux qui, d'habitude, travaillent si bien au recrutement. Une autre raison c'est l'incertitude où nous nous sommes trouvés, après la Session, concernant l'organisation du recrutement. Incertitude qui n'est pas encore entièrement dissipée, car, quoique nous sachions qu'un organisateur a été officiellement nommé pour le district de Québec, il ne nous a pas encore donné signe de vie. Espérons que l'année qui commence sera plus fructueuse sous ce rapport.

Une autre chose dont je tiens à vous dire un mot, car c'est une des plus importantes en mutualité, c'est de l'assistance aux assemblées. J'ai été vraiment peiné de voir si peu de membres à nos assemblées. Un Conseil d'une société comme la nôtre devrait, je crois, être consi-

déré comme une grande famille, et tous les membres devraient se connaître afin de pouvoir s'entraider dans le besoin. Comment arriver à cela si on ne vient pas aux assemblées? J'espère donc que l'an prochain verra des assemblées beaucoup plus nombreuses.

Un mot d'un autre sujet très important: le paiement des contributions. M. le Receveur me fait remarquer que beaucoup de membres ont pris la mauvaise habitude de retarder le paiement de leurs contributions, et cela, quelquefois, jusqu'à la fin du mois. Ces membres s'exposent ainsi à perdre beaucoup de bénéfices en maladie, et même à être rayés complètement de la Société si une maladie longue ou incurable survenait alors. J'espère que les membres se feront, à l'avenir, un devoir de payer en temps et... à la salle.

Et il me reste, Messieurs, à vous remercier bien cordialement de l'honneur que vous m'avez fait, l'an dernier, en m'appelant à la présidence de votre Conseil, mais surtout de vos bons procédés à mon égard durant toute cette année.

Respectueusement,

J. A. GRAVEL,
Président.

Québec, le 15 janvier 1912.

* * *

REGINA, SASK.

Dimanche après-midi, le 21 janvier, dans la salle Ste-Marie, à Regina, Sask., l'organisateur pour les provinces de l'ouest, M. Eugène Sauvé, fit une conférence sur l'Union St-Joseph du Canada, à laquelle assistaient le Rév. M. Suffa, curé, et une vingtaine de Canadiens-français. Il va sans dire que ce fut un véritable succès tant sous le rapport de l'assistance que sous le rapport de l'enthousiasme des auditeurs.

M. Ernest Fortier, architecte pour les bâtisses du Parlement de Regina, et autrefois de Montréal, présida l'assemblée. En des paroles claires et précises, M. Fortier présenta le conférencier à l'assistance. M. Sauvé se dit d'abord très heureux de constater que les Canadiens-français de Regina, quoique encore une poignée, n'entendent manquer aucune occasion de se compter et de se connaître; c'est pourquoi, dit-il, vous êtes venus, cet après-midi, entendre parler de mutualité canadienne-française et plus particulièrement de l'Union St-Joseph du Canada. M. Sauvé parla de la Société sous trois points de vue différents: Economique, religieux et national. Il fit aussi ressortir tout le bien accompli par l'Union St-Joseph depuis sa fondation en 1863, et il démontra à l'assistance qu'il y allait de l'avenir de la race canadienne-française dans la ville de Regina, de fonder une société à la fois nationale et catholique telle que l'Union St-Joseph du Canada. M. Sauvé,

après avoir fait l'historique de la société, en expliqua les règlements et les avantages, et il termina sa conférence en faisant un appel chaleureux à tous les Canadiens-français de s'enrôler sans tarder dans cette belle association nationale et catholique, qui a un drapeau dont les plis sont assez vastes pour abriter tout ce qu'il y a de catholique-français sur ce sol canadien.

M. Fortier félicite M. Sauvé de la conférence instructive qu'il venait de faire et annonça sur le champ qu'il s'enrôlait dans l'Union St-Joseph du Canada, et qu'il avait la ferme conviction que tous les Canadiens-français de Regina allaient faire de même.

Le bon curé Suffa, un Allemand, appelé à adresser la parole, dit qu'il encourageait de toutes ses forces ses paroissiens de langue française à se grouper dans des sociétés nationales comme l'Union St-Joseph du Canada, et de travailler ainsi à la conservation de leur langue. En conservant votre idiome maternel, vous garderez votre foi, dit-il. Je ne suis pas de l'opinion de ces fanatiques, continue le Rév. Père Suffa, qui veulent angliciser toutes les nationalités qui composent ce pays. Pour être et demeurer des catholiques, il faut que les Canadiens-français conservent la langue française tout comme les Allemands ont à conserver la langue allemande. Ce bref discours du Rév. Père Suffa fut applaudi à outrance, d'autant plus que le brave curé est de nationalité allemande.

M. Ernest Phaneuf, autrefois de Tilbury, dans le comté de Kent, ex-instituteur et aujourd'hui journaliste au journal *The Leader*, de Regina, sut aussi vivement intéresser l'auditoire en nous parlant des différents endroits des comtés de Kent et d'Essex où les Canadiens-français s'angliciaient peu à peu, mais que, grâce à l'Union St-Joseph du Canada, qui s'est implantée presque partout dans cette partie de l'Ontario, la langue française y est parlée et aimée plus que jamais.

Quelques orateurs parlèrent aussi brièvement, et chacun promit de faire partie de la Société.

Mgr Mathieu fut empêché, à la dernière heure, de se rendre à cette réunion. Sa Grandeur nous dit cependant qu'Elle bénissait l'Union St-Joseph comme d'ailleurs toutes les sociétés catholiques de ce genre.

Depuis cette assemblée, M. Eug. Sauvé a fait un recrutement merveilleux dans cette ville de Regina, ce qui lui a permis d'y fonder un bureau de perception, qui compte au nombre de ses membres l'honorable M. Alphonse Turgeon, procureur-général de cette province.

C'est donc avec un vif plaisir que nous annonçons à nos membres que l'Union St-Joseph du Canada est maintenant implantée dans la ville de Regina.

Les nôtres ne comptent encore qu'un bien petit nombre dans la

capitale provinciale, mais nous pouvons dire à leur éloge qu'ils sont de vrais compatriotes, et qu'ils entendent conserver leur langue maternelle qui est la sauvegarde de la foi et des traditions françaises.

GRENVILLE

Mardi, 23 janvier, ont eu lieu, à Grenville, les funérailles de Emery Villeneuve, receveur et trésorier du Conseil local de Calumet, décédé le 21 janvier 1912, à l'âge de 40 ans, après une longue maladie.

Le deuil était conduit par ses frères et beaux-frères, tous membres de l'Union St-Joseph, et par les membres des Conseils de Calumet et de Grenville réunis, avec insignes et bannière.

Les membres du Conseil local de Calumet, réunis en assemblée spéciale, désirent exprimer à la famille de notre regretté confrère les plus vives sympathies pour la perte irréparable qu'elle vient de subir.

Et ils offrent leurs sincères remerciements aux membres du Conseil local de Grenville pour les marques d'estime qu'ils ont témoignées à notre confrère défunt le jour de ses funérailles.

Que copie de ses résolutions soit envoyée à la famille, au Conseil de Grenville et au Prévoyant pour publication.

EMILE LAROSE, Secrétaire.

CONGRÈS DE LA LANGUE FRANÇAISE.

Ce que nos Conseils y contribuent:

Conseil de District d'Ot-tawa	\$50.00
Conseil de District de Québec	50.00
Conseil de St-Sauveur de Québec No 141	10.00
Conseil de St-Roch de Québec No 193	10.00
Conseil de Haileybury No 11	8.00
Conseil de Shawinigan Falls No 23	5.00
Conseil des Eboulements No 132	5.00
Conseil de Ste-Anne d'Ot-tawa No 93	10.00
Total	\$148.00

IN MEMORIAM.

Les Conseils suivants nous ont fait tenir des résolutions de condoléances au sujet de la mort M. G. W. Séguin, président général.

St-Hubert. — St-Bruno de Guignes. — Pointe Gatineau. — Winnipeg. — Cobalt. — Lévis. — Portneuf. — Montréal No 40. — Walkerville No 189. — Calumet.

FABLE

La Mutualité

La colère est toujours mauvaise conseillère. Lorsqu'elle nous monte au cerveau, On doit la mater comme il faut Avant de formuler décision dernière. Pour avoir oublié ce bon enseignement, Un certain père de famille, Qui s'était échauffé la bile Mal à propos, faillit s'en repentir longtemps.

Il vaut la peine Que l'on retienne Le récit Que voici.

Qu'il serve et profite Aux membres d'élite, S'il leur vient tentation D'imiter telle action.

Un homme relevait depuis plus d'une année D'une société justement renommée. Il eut vent, un bon jour, que par décision Du Conseil fédéral, la contribution Subirait une hausse à très brève échéance. À cause de la loi régissant l'assurance, On avait, A regret,

Décidé que tout membre Payerait en septembre Une cotisation Pour administration.

Notre homme ne l'entendit pas de cette oreille. Il fit une colère à nulle autre pareille, Et jura ses grands dieux qu'on ne le prendrait plus A doter la société de ses écus.

Il sut tenir parole: Au zélé percepteur, Il n'eut plus le malheur, De verser son obole.

Le temps passa. Tout s'oublia. Mais un jour il prit fantaisie A l'importune maladie De venir et de visiter L'homme si prompt à s'exciter.

Le malheur a le don d'engendrer la sagesse. Le malade pleura sa grande maladresse D'avoir, en un moment de dépit insensé, Perdu un avantage avec peine amassé. Me voilà, sergea-t-il, maintenant sans ressource! Mais sa femme lui dit qu'avec sa propre bourse Elle avait cru devoir prendre la liberté De le tenir en règle à la société.

Je laisse à juger la surprise Du mari. Ne pouvant garder sa maîtrise, Et ravi, Il embrassa sa femme! Gratitude de l'âme.....

On n'aurait pas raison de s'en scandaliser: Le service rendu valait bien un baiser.

Causerie sur l'Hygiène.

La tuberculose est une maladie contagieuse qui décime la population du globe. C'est à l'hygiène qu'il faut avoir recours pour la combattre. A sa première période, la tuberculose peut, en effet, être guérie par un régime assurant au malade un air frais et abondant, une nourriture fortifiante, un repos absolu. Si tant de personne succombent à la tuberculose, c'est qu'elles attendent trop tard pour avoir recours au régime prescrit. Souvent, leur pauvreté ne leur permet pas tel régime. Et, les institutions charitables pouvant prendre soin des tuberculeux pauvres et les ramener à la santé, ne sont pas assez nombreuses. Au Canada, il y a une certaine de ces institutions. Elles accomplissent un grand bien, mais n'ont pas toujours toutes les ressources qu'il leur faudrait.

Une personne atteinte par la phthisie pulmonaire ne doit pas s'obstiner à vouloir continuer son existence ordinaire: ce serait courir infailliblement à la mort. Elle doit quitter, bon gré, mal gré, l'air vicié des villes et aller respirer l'air sain de la campagne. C'est la vie au grand air qu'il lui faut, avec une riche alimentation. Et, de préférence, elle doit choisir les régions où l'air est sec.

Les parents qui ont des enfants de nature délicate doivent les dispenser à la tuberculose, en veillant à ce qu'ils n'aient pas de rapports avec des personnes atteintes par cette maladie, en leur donnant des chambres spacieuses et bien ventilées, en insistant pour qu'ils s'amuse toujours au grand air.

ESCLAPE

CONDOLEANCES.

Pointe Gatineau, 5 déc.—A une assemblée des membres de l'Union St-Joseph du Canada, Conseil No 140 de Pointe Gatineau, il fut proposé par M. J. Charron, secondé par M. Emmanuel Charron; que ce conseil a appris avec peine la mort subite du père de l'un de nos dévoués confrères, M. George Villeneuve, et que ce conseil désire exprimer à la famille du défunt ses plus sincères sympathies, dans le malheur qui vient de la frapper; que copie de cette résolution soit envoyée à la famille éprouvée et au "Prévoyant" pour publication.

ARTHUR CARUFEL, Secrétaire.

Shawinigan Falls, 19 déc.—A une assemblée spéciale tenue le 10 décembre 1911, sous la présidence de M. Jules Dumaine, il fut proposé par M. Antoine Doucette, secondé par M. Louis Bélisle, que les membres du Conseil local de Shawinigan ont appris avec regret la mort de leur confrère M. Hormidas Auger; que ce conseil présente ses plus profondes sympathies à Mme Auger, ainsi qu'à sa famille, dans la perte douloureuse qu'elle vient de subir; que copie de la présente résolution soit transmise à Mme Auger ainsi qu'au "Prévoyant" pour publication.

JULES DUMAINE, J. B. GUAY, Président, Secrétaire.

LE PRÉVOYANT

PUBLIE PAR

C'Union St-Joseph du Canada

A OTTAWA

Angle des rues Dalhousie et York

Téléphone 625

PARAIT LE 15 DE CHAQUE MOIS



Travaillons !

Faisons admettre des membres.

A l'œuvre, les amis: recrutons des membres.

Il faut que le recrutement soit plus actif que par le passé.

Notre effectif doit augmenter; et il n'augmentera qu'en autant que tous y mettront la main.

Prouvons aux autres sociétés que lorsqu'il s'agit de recrutement, la Saint-Joseph est toujours au premier rang.

N'ajoutez pas foi aux mauvaises rumeurs que certains mécontents font courir: La St-Joseph est sans peur et sans reproche.

Nos remerciements à M. le curé J. A. Myrand, de St-Anne d'Ottawa, qui, dernièrement, faisait un éloquent éloge de notre Société.

Nous savons parfaitement que les institutions les plus belles ne sont pas à l'abri de la critique et de la calomnie; mais nous savons aussi que la confiance du public nous est, envers et contre tout, acquise.

L'Union St-Joseph du Canada a fait plus de progrès en 1911 qu'en 1910; il faut qu'elle en fasse plus en 1912 qu'en 1911.

Il ne suffit pas de recruter de nouveaux membres; il faut encore conserver les anciens. Attention donc, à la surprise et surtout à la radiation.

Le nouveau Code est actuellement sous presse. Et nous en enverrons des copies à nos autres Conseils à brève échéance.

Si vous ne recevez pas le *Prévoyant* avertissez-nous-en!

CHEZ NOS CONSEILS

Officiers pour 1912

Il nous fait plaisir de donner ici le résultat des élections dans nos divers conseils; nous continuerons cette liste dans le "Prévoyant" de mars:

Notre-Dame d'Ottawa, No 1.

Dr R. H. Parent, président; M. J. E. Cusson, 1er vice-président; A. Leclerc, 2me vice-président; E. Labelle, secrétaire-receveur; O. Paquette, trésorier; Z. Quévillon et J. Lemieux, visiteurs; A. Bélanger, G. Côté et J. Pinard, censeurs; Pierre Poirier, commissaire-ordonnateur.

Rockland, No 3.

Président, Nap. Dehaître; 1er vice-prés., Frs. Pilon; 2e vice-prés., R. de Ladurantaye; secrétaire, Honoré Gauthier; trésorier, Rév. P. S. Hudon; receveur, Geo. Béchar; visiteurs, J. C. Thivierge, Henri Hudon et Antoine Fex. Commis.-ordonnateur, F. Dubeau; censeurs, Eugène Payer, Arthur Dehaître, Xavier Séguin.

Clarence Creek, No 6.

Président, Honoré Bénèche; 1er vice-président, G. W. Fortier; 2me vice-prés., F. Bénèche; secrétaire-receveur, M. Rochon; trésorier, G. David; visiteurs, Alex. Lacasse, Alf. Ménard, Arth. Lavictoire; commissaire-ordonnateur, F. Marenger; censeurs, T. Perrin, O. Guibord, H. Beauchamp.

Embrun, No 10.

Rév. J. U. Forget, chapelain; J. L. Maheu, président; J. A. Bourdeau, 1er vice-prés.; J. Emard, 2me vice-prés.; Pierre C. Bruyère, secrétaire; Rév. J. U. Forget, trésorier; Wm. D. Dupuis, receveur; O. Hébert, Jos. H. Dubois, C. St-Onge, censeurs; O. Nadeau, commissaire-ordonnateur; Eugène Bruyère, N. Ménard, A. Primeau, visiteurs.

Hawkesbury, No 11.

Chapelain, Rév. Chanoine Philip; président, Jos. Paquette; 1er vice-prés., G. Sabourin; 2me vice-prés., Godfroi Larocque; secrétaire, Alp. Perrier; trésorier, Alp. Perrier; receveur, Camille Ménard; visiteurs de malades, A. Berlinguette, H. Desjardins; commis.-ord., G. Ménard; censeurs, Pierre Bertrand, Wilfrid Joanisse, Ant. Séguin.

Plantagenet, No 13.

Président, Ferréol Prévost; 1er vice-président, Nap. Blondin; 2me

vice-prés., Xavier Prévost; secrétaire, D. M. Viau; receveur, D. M. Viau; trésorier, E. G. Gauthier; censeurs, Albert Sénécal, Fabien Léger, André Blondin; visiteurs, Moïse Leroux, Arthur Hébert; com.-ordon., Nelson Chénier.

Pointe-Gatineau, No 14.

Dr G. C. Demers, président; Hormidas Cloutier, 1er vice-prés.; Léon Potvin, 2me vice-prés.; Art. Carufel, secrétaire; C. O. Poirier, receveur; Geo. St-Jean et Alb. Cyr, visiteurs; Théodule Faucher, L. St-Laurent, Oscar Charette, censeurs; Nap. Cousineau, commis.-ordonnateur.

Buckingham, No 15.

Rév. E. C. Croteau, chapelain; Antoine Ladouceur, président; Joséphat Daoust, 1er vice-président; Cyrille Joannisse, 2me vice-président; Joseph Latour, secrétaire; Joseph Duval, receveur; J. X. Hamelin, jr., trésorier; F. X. Hamelin, J. Gervais, Max. Rolland, Wm. Raby, visiteurs de malades; Wilfrid Chateaufort, comm.-ord.; William Baby, F. Fournier, Hec. Robillard, censeurs.

Fournier, No 16.

Chapelain, Rév. A. Beausoleil; président, Noé Campeau; 1er vice-prés., Léon Lalonde; 2me vice-président, Ludger Martin; receveur, Abraham Groulx; trésorier, Jérémie Lemieux; censeurs, Thomas Andrews, Nap. Lalonde, George Denis; visiteurs de malade, Geo. Séguin, Delp. Brasseur; Commis.-ord., Adélar Denis; secrétaire, Ernest Campeau.

Notre-Dame de la Salette, No 18.

Omer Richer, président; Joseph Chartrand, 1er vice-prés.; Eloi Boileau, 2me vice-prés.; Joseph Cadieux, secrétaire et receveur; Adéodat Boileau, trésorier; Nap. Boileau, Ferdinand Proulx, Alf. Bolduc, censeurs; Wilfrid Chartrand, Noé St-Amour, visiteurs; D. C. Deslauriers, commissaire-ordonnateur.

Orléans, No 27.

Rév. W. Deguire, président; Zotique Tessier, 1er vice-président; Elie Cousineau, 2me vice-président; A. F. Cousineau, secrétaire; J. Major, trésorier; Léon Lachaine, receveur; Johnny Joanisse, M. Cléroux, visiteurs; Max. Cousineau, com.-ordon.; Adrien

Lefebvre, Alb. Major et Arthur Bergevin, censeurs.

Ville-Marie, No 28.

Président, Dr C. A. Dubé; 1er vice-prés., B. Boulianne; 2me vice-prés., T. D. Bastien; secrétaire, A. O. Barrette; trésorier, J. A. Champagne; receveur, L. E. Racicot; visiteurs, Tom. Chest, M. Lafortune; censeurs, Dr. A. J. Aubin, J. B. Bruneau, O. Marleau; commissaire-ord., C. Bourdon.

St-Joachim, No 30.

Président, Ad. Mailloux; 1er vice-président, M. Pinsonnault; 2me vice-président, M. Verrette; secrétaire et trésorier, Laurent Lévesque; receveur, Mme Emilie Allard; censeurs, Lorenzo Beuglet, Ludger Lajeunesse; visiteurs, D. Lajoie, N. Rhéaume; comm.-ordon., Edouard Tellier.

Pointe-aux-Roches, No 31.

Président, Ambroise Emery; 1er vice-prés., Jos. Gagné; 2me vice-prés., Dol. Dufresne; secrétaire, Edgar Tremblay; trésorier, Philias Grondin; receveur, Art. Lévesque; visiteurs, Jos. Lévesque, Moïse Mailloux; com.-ord., Edgar Tremblay; censeurs, Hercule Rocheleau, Chs. Marion, Jos. Lévesque.

Alfred, No 34.

Rév. Curé Lombard, chapelain; Louis Larocque, président; B. Larocque, 1er vice-prés.; H. Larocque, 2me vice-prés.; H. Laviolette, secrétaire-receveur; A. Séguin, trésorier; D. Larocque, Louis Tourangeau, visiteurs; Napoléon Parisien, com.-ord.; Polidore Lajeunesse, Joseph Langlois, Eugène Séguin, censeurs.

Sault Ste Marie, No 36.

Prés., Jos. Larrivée; 1er vice-prés., Jos. Beudet; 2me vice-prés., J. Guimond; sec., A. Lévesque; trés., Michel Chalut; receveur, J. H. Trudel; visiteurs, T. Rocheford, A. Godin; com.-ord., Pierre Desrotres; censeurs, Jos. Bouliane, Jos. Lalonde, Moïse Brunet.

Maniwaki, No 39.

Président, Nap. Vaillancourt; 1er vice-prés., Wilfrid Gauthier; 2me vice-prés., Jos. Boisvenue; secrétaire, Ed. Joanisse; trésorier, Emile Joanisse; receveur, Philippe Poirier; visiteurs, Patrice Thériault, D. Laurin, Eug. Gauvreau; com.-ord., H. Vallières; censeurs, J. M. Joanisse, E. S. Gauthier, J. H. Poirier.

St-Ephrem de Tring, No 44.

Rév. M. Léon M. Morisset, chapelain; Joseph Cloutier, président; Octave Roy, 1er vice-prés.; A. Longchamp, 2me vice-président; Clovis Ern. Pagé, secrétaire et percepteur; Dorilas Roy, trésorier;

Philibert Beaudoin, Philias Longchamp et Mastai Fortin, censeurs; Georges Cloutier et Théophile Roy, visiteurs; Côme Hamel, commissaire-ordonnateur.

Ripon, No 51.

Chapelain, Rév. J. J. Guay; président, Stanislas Larose; 1er vice-prés., Alb. Sabourin; 2me vice-prés., Aug. Sabourin; secrétaire, J. E. Landriault; trésorier, Jos. Brunet; receveur, Lucien Paquette; censeurs, Médard Bourcier, Cl. Séguin, G. Lalande; visiteurs, J. Malette, Ald. Séguin, W. Neveu; com.-ord., R. Brunet.

Lac aux Sables, No 56.

Chapelain, Rév. J. C. Auger; président, J. B. Bergeron; 1er vice-prés., Paul Brisson; 2me vice-prés., A. Trépanier; secrétaire, J. A. Lavoie; receveur, B. Charest; trésorier, J. Simard; censeurs, H. Lavoie, E. Beaupré, A. Simard; visiteurs, F. X. Perron et O. Chouinard; com.-ord., Jos. Ville-neuve.

Ste-Anne de Prescott, No 59.

Chapelain, Rév. J. E. Coderre; président, Mandoza Ranger; 1er vice-prés., Arthur Lavigne; 2me vice-prés., Jules Dicaire; secrétaire, Joseph Binette; percepteur, Gilbert Roy; trésorier, Jos. Laferrière; censeurs, Célestin Clairmont, Ferdinand Gagnon, Albert Roy; visiteurs, Alphonse Lavigne, Victor Bélair; com.-ord., Max. Dicaire.

St-Alexis des Monts, No 61.

Chapelain, Rév. L. A. L. Dusbblon; président, H. Constantin; 1er vice-prés., Adolphe Lemay; 2me vice-prés., John Lemay; secrétaire, J. W. Robert; trésorier, Alfred Picard; receveur, Wilf. Lafrenière; visiteurs, J. E. Milot et J. B. Plante; com.-ord., Joseph Frappier; censeurs, Alp. Tremblay, Chs. Plante, Ant. St-Onge.

Casselman, No 68.

Président, Siméon Perrier; 1er vice-prés., Delphis Quesnel; 2me vice-prés., Germain Francoeur; secrétaire, J. A. Charlebois; trésorier, J. A. Charlebois; receveur, Alex. Pilon; visiteurs, Elie Gauthier, A. Bissonnette; com.-ord., H. Doran; censeurs, Euclide Marleau, Eug. Quesnel, Edm. Massicotte.

Grenville, No 72.

Rév. Joseph Gascon, chapelain; Honoré Laurin, président; Evariste Lavictoire, 1er vice-président; Trefflé Gascon, 2me vice-président; Lambert Pilon, secrétaire; A. O. Campeau, trésorier; Louis Hamon, receveur; Adélarde Lemay, Léo Clément, A. Périgny, Ferdinand Tessier, visiteurs; G. Larose, com.-ord.; E. D. Chantal, Joseph Clément, Hormidas Lemay, censeurs.

Ile-aux Noix, No 79.

Rév. J. A. Mandeville, chapelain; Louis Lanciault, président; Alf. Hébert, 1er vice-président; Alfred Noël, 2me vice-président; Omer Brault, trésorier; J. C. Brault, secrétaire et receveur; Charles Nolin, Jos. C. Boudreau et Hercule Tremblay, censeurs; Servule Boivin, Alf. Boivin, visiteurs; Henri Hébert, commissaire-ordonnateur.

Ste-Sophie de Lévrard, No 81.

Chapelain, Rév. Roch Joyal; président, Augustin Mailhot; 1er vice-prés., Edouard Nadeau; 2me vice-prés., Thomas Barabé; secrétaire, Dr C. B. Biron; trésorier, Geffray Beaudet; receveur, C. B. Poisson; censeurs, Léon Dussault, Arthur Mailhot, Joseph Gervais; visiteurs, Alphonse Mailhot, Alphonse Tousignant; com.-ordonnateur, Médéric Spénard.

St. Agapit, No 84.

Chap., Rév. P. A. Pouliot; prés., Jos. Fréchette; 1er vice-prés., Angus Demers; 2me vice-prés., Jos. Baron; sec., Francis Roger; trés., J. E. Desrochers; rec., Gaudias Demers; visiteurs, Arthur Olivier, Geo. Methot; com.-ord., E. Bergeron; censeurs, Alph. Carrière, Exite Demers, Jos. Methot.

St-Eugène, No 85.

Rév. F. Covenor, chapelain; J. Bte. Levaque, président; J. F. Laclelle, 1er vice-président; J. F. Séguin, 2me vice-président; G. N. Leroux, secrétaire; Naz. Aubary, trésorier; Nap. Labrosse, receveur; Ovide Marleau, Jos. Dupuis, visiteurs; Pierre St-Denis, commissaire-ordonnateur; J. H. Ville-neuve, Geo. Cadieux, Henri Pilon, censeurs.

Chicoutimi Ouest, No 105.

Chapelain, Rév. Père Courtois; président, Johnny Brassard; 1er vice-prés., Dominique Pednault; 2me vice-président, Théophile Deschênes; secrétaire, Jos. Bélanger; trésorier, Amédée Fortin; receveur, A. G. Gagnon; visiteurs, Chs Girard, Joseph Tremblay; commissaire-ord., Ed Langlois; censeurs, Victor Guimon, Joseph Boisvert, Pierre Lévesque.

Cacouna, No 111.

Rév. L. T. Landry, chapelain; Paul Dionne, président; James Johnson, 1er vice-président; Alphonse Bérubé, 2me vice-président; Jos. Larouche, secrétaire; Valmor Sirois, trésorier; Thomas Dionne, receveur; Chs Côté, J. B. Bérubé, L. Lévesque, visiteurs; Ernest Larouche, commiss.-ordon.; Ed. Roy, Edouard Roy, Arthur Charbier, censeurs.

Ste-Anne de la Pocatière, No 117.

Chapelain, Rév. C. A. Gagné;

président, C. F. Dionne; 1er vice-président, J. C. Morin; 2me vice-président, Joseph Dubé; secrétaire, Jos. E. Lévesque; trésorier, Joseph Raymond; receveur, Charles Hudon; visiteurs, Napoléon Ouellet, Charles Boucher; commissaire-ord., W. Lebel; censeurs, Jos. Sirois, Edouard Thériault, Eugène Caze.

Windsor Mills, No 123.

Chapelain, Rév. M. Boulé; président, Jos. Chicoine; 1er vice-prés., Chs A. Lafontaine; 2me vice-prés., A. Verrette; secrétaire, Alfred Drapeau; receveur, Raymond Mercier; visiteurs, Pierre Caron, Geo. Loisselle; com.-ord., Cyrille Lavoillier; censeurs, Honoré Laroche, Jos. Graveline, Phil. Demers.

St-Philippe, No 127.

Chapelain, Rév. M. Montour; président, H. Paquin; 1er vice-président, Albani Lamarche; 2me vice-président, Jos. Raymond; secrétaire, Joseph Paquette; trésorier, Emile Laurin; receveur, J. B. Lalonde; visiteurs, Jos. Guay, Nap. Roy, Ph. Drouin; com.-ord., Alb. Paradis; censeurs, Fortunat Richer, Jos. Legault, Siméon Richer.

Assemblées

La Constitution dit clairement que le Bureau de direction de chaque Conseil local doit se réunir tous les quinze jours. Elle stipule aussi que l'Exécutif peut suspendre ou révoquer la charte de tout Conseil local qui refuse ou néglige de tenir des assemblées régulières sans raison grave.

Nous prions nos Conseils locaux de tenir régulièrement leurs assemblées. Il ne faut pas que ce soit quelques officiers seulement qui procèdent à l'administration des affaires d'un Conseil local; il faut que tout le Bureau de direction participe à cette administration. C'est lui qui est responsable. Et, la concentration de pouvoirs et de prérogatives dans les mains d'une seule personne n'est propre qu'à créer des difficultés et qu'à nuire aux intérêts véritables de la Société.

Il incombe au Bureau de direction d'apporter un soin méticuleux à la vérification des demandes de bénéfices en maladie. Certains Conseils ne sont certainement, pas sous ce rapport, bien administrés. Et, durant certaines périodes, le montant payé en bénéfices en maladie semble trop élevé.

Ce que chacun doit faire

Le Sociétaire doit :

- Lire les conditions de sa police.
- Payer sa contribution le 1er jour du mois.
- Donner sans retard avis de sa maladie pour recevoir ses bénéfices.
- Fournir son extrait de baptême à la Société
- Faire changer, quand il y a lieu, les bénéficiaires de sa police.
- Envoyer au bureau-chef l'examen médical de sa femme, s'il a été admis après le 4 octobre 1906.
- Lire le "Prévoyant".

x

Le Percepteur doit :

- Se mettre au courant des règlements de la Société.
- Envoyer son rapport mensuel le 20 de chaque mois.
- Veiller à ce que les membres ne se laissent pas suspendre ou rayer.
- Notifier le bureau-chef des changements d'adresses des sociétaires.

[x]

Le conseil doit :

- Tenir ses assemblées régulièrement.
- Surveiller les affaires de la Société dans sa localité.
- Travailler activement au recrutement.
- Ne payer des bénéfices en maladie qu'à ceux qui y ont véritablement droit.
- Aviser l'Exécutif si quelqu'un de ses membres a une conduite scandaleuse ou fait abus de boisson.

x

L'Agent doit :

- Recruter de bons risques seulement.
- Se souvenir qu'il faut avoir 16 ans révolus pour entrer dans la Société, et non encore 50 ans.
- Informar l'aspirant que la cotisation est fixée d'après l'anniversaire le plus rapproché de la date d'admission.
- Avertir l'aspirant que la somme de \$1.25 sera retenue sur son dépôt s'il n'est pas accepté
- Envoyer au bureau-chef, avec la demande d'admission, le plein montant du dépôt.

x

Le Médecin-examineur doit :

- Se conformer aux "Instructions" inscrites sur la formule n° 2.
- Ne pas examiner les personnes âgées de moins de 16 ans et de 50 ans au plus.

Réclamations payées en janvier

No. dn décès	Nom du décédé	No de police	Nom du réclamant	Montant	Date du décès	Date du paiement	Adresse du membre avant son décès
1473	J. Bte Loranger.	6102	A. Loranger...	1,200.00	25 sept.	18 jan.	St Paulin
1483	J. Bte Rancourt.	17428	V. Faucher.....	1,500.00	19 juill.	18 "	East Brough-ton
1502	Narcisse Gagnon	26493	F. et D. Ga-non.....	1,500.00	19 août	5 "	Hull (2)
1504	R. D. Perreault.	33992	T. Loranger.....	100.00	23 oct.	18 "	Shaw. Falls
1514	Mde J. Paradis..	39672	B. Paradis.....	200.00	9 nov.	5 "	St Roch, Qué.
1524	Yvonne Barbeau.	14595	Alb. Raymond...	50.00	16 "	5 "	Lachute Mills
1525	J. P. Boisseau...	40997	A. McLean.....	1,000.00	21 "	26 "	Hull
1532	H. Auger.....	26378	Eug. Gagnon...	1,000.00	5 déc.	18 "	Shaw. Falls
1534	M. Brisebois...	33112	M. Cardinal.....	1,000.00	17 nov.	18 "	Ste Anne Bellevue
1536	Alford Presse...	26854	C. et D. Presse	1,000.00	7 déc.	18 "	Ottawa
1538	E. Maurice.....	1602	W. Jubinville....	75.00	16 "	18 "	Ottawa
1539	Marie Naud.....	18814	G. Naud.....	100.00	18 "	18 "	Ste Sophie
1542	G. Payette.....	3169	Ls Jacques.....	50.00	23 "	18 "	St Gabriel
1545	Nap Champagne	3194	M. Brissette....	1,000.00	2 nov.	18 "	Clarkstown
1546	Aimé Gauthier...	39544	A. Lafond.....	750.00	13 déc.	26 "	St Germain
1548	C. Dérigé.....	40524	D. Braudry.....	75.00	25 "	18 "	Embrun
1552	A. Fredette...	12787	J. Latulippe....	100.00	25 nov.	18 "	Brompton
1555	O. Lafontaine...	30429	O. Champagne..	100.00	8 jan.	26 "	Ste Thecle
1556	P. Chatelain...	46148	D. Ranger.....	1,000.00	4 "	26 "	Rockland
1557	W. Desmarais...	13005	P. Bouchard....	1,500.00	4 déc.	26 "	Chicoutimi
1558	Geo. Charron...	4399	E. Thibodeau...	1,500.00	3 jan.	26 "	Montebello

Notes

M. Eug. Sauvé, organisateur de l'Union St-Joseph du Canada dans les provinces de l'Ouest, était à Montmartre, Saskatchewan, au commencement de janvier. Il a été reçu par M. Corriveau, percepteur très dévoué, et a eu le plaisir de lier connaissance avec M. Salomon Léveillé, qui, jadis, fut président général de l'Union St-Joseph d'Ottawa, et qui est maintenant un des citoyens les plus estimés de Montmartre. Au premier de l'an, M. Léveillé a présenté une adresse à M. le curé de la paroisse, au nom des membres de l'Union St-Joseph de la localité. Il a à cœur les progrès de la Société dans la Saskatchewan. Grâce au concours actif de MM. Léveillé et Corriveau, M. l'Organisateur Sauvé a tenu une assemblée de propagande, dimanche, le 14 janvier, qui a remporté un grand succès.

Un Conseil est en voie de préparation à Notre-Dame de la Paix. Il sera probablement installé en mai prochain.

Une assemblée préparatoire a eu lieu à la salle du Conseil municipal, le 28 décembre, assemblée convoquée par M. P. H. Fortin, organisateur. M. le Dr Baulne, de Cheneville, a bien voulu adresser la parole et faire valoir les avantages que présente l'Union St-Joseph du Canada.

Le 7 janvier dernier, le Conseil de St-Etienne des Grès tenait une assemblée dans la Sacristie, gracieusement offerte par M. le curé. L'organisateur J. B. Friset était présent et fut heureux de constater les progrès du nouveau Conseil qui compte 65 membres et qui, grâce à la générosité du receveur, M. St-Onge, possède un assortiment d'insignes d'officiers.

Le Conseil de St-Edouard de Montréal No 146 a voté des félicitations à M. le Dr J. A. Bigonnesse, à l'occasion de sa nomination comme deuxième vice-président de la Société de Colonisation.

Avec plaisir, nous apprenons que M. Camille Gladu, trésorier de notre société à Eastview, Ontario, a été réélu maire de cette localité. M. Gladu jouit de l'estime et de la considération de tous ses concitoyens.

Nos félicitations à M. Louis Gignac, notre receveur à Penetanguishene, qui vient d'être élu maire de cette municipalité.

L'Union St-Joseph du Canada compte plusieurs de ses membres marquants au Conseil de ville d'Ottawa: M. le Dr R. H. Parent, membre du Bureau de contrôle; M. le Dr R. Chevrier, président du comité de Santé; MM. R. E. Valin, M. D., E. Desrosiers, A. Desjardins, échevins.

L'honorable Alphonse Turgeon, procureur-général de la Saskatchewan, est maintenant membre de l'Union St-Joseph du Canada. Cela honore beaucoup notre Société.

Notre Société possèdera probablement un Conseil local à St-Lin, dans un avenir prochain.

M. J. B. Friset, organisateur, était de passage dans cette localité récemment, accompagné de M. Joseph Mercier, agent recruteur.

Nos condoléances à M. Joseph Fournier, notre percepteur de Roxton Pond., qui vient de perdre son père, fondateur de la paroisse Ste-Prudentienne, citoyen marquant et mutualiste distingué.

MGR ALLARD

C'est avec infiniment de regrets que nous avons appris la mort de Mgr Allard, curé de Caraquet, N. B., protonotaire apostolique et fondateur du Collège Sacré-Cœur de Caraquet. Avec lui, un grand Acadiens disparaît, et tous les Canadiens-français prennent part à ce deuil.

CONDOLEANCES.

Pembroke, 24 déc. — C'est avec regret que les membres de l'Union St-Joseph du Canada de la localité ont appris la mort de M. Eldège Mathieu. Et ils présentent à sa famille leurs condoléances les plus sincères.
A. J. FORTIER.

Ottawa, 30 janv. — A sa dernière assemblée, le Conseil No 93 de l'Union St-Joseph du Canada a adopté à l'unanimité la résolution de condoléances suivante :

Que le Conseil a appris avec peine la mort de M. Elie Renaud père, et qu'il offre à la famille éplorée ses plus sincères sympathies.

ALEX. DE VARENNES.
Secrétaire.

St-Agapit, 23 janv. — A une assemblée des membres du Conseil local de St-Agapit, No 84 de l'Union St-Joseph du Canada, tenue au lieu ordinaire des séances, la proposition suivante a été adoptée:

Les membres de ce Conseil ont appris avec regret la mort de Madame Isaïe Demers, mère de M. Auguste Demers, 1er vice-président et sœur de notre président, M. Jos. Fréchette. En conséquence, il est proposé par M. Jos. Dutil, secondé par M. J. E. Desrochers, que ce Conseil présente ses plus profondes sympathies à MM. Demers et Fréchette, dans le malheur qui vient de les frapper.

Que copie de la présente résolution leur soit transmise, ainsi qu'au *Prévoyant* pour publication.

FRANCIS ROGER.
Secrétaire.

A notre dernière réunion du 26 janv., il a été proposé par Eugène Dajenais, secondé par Albert Pilote, que le Conseil a appris avec regret la mort de leur confrère Adéland Charron, et que les membres de ce Conseil offrent à la famille du regretté défunt leurs plus sincères condoléances, et que copie de cette résolution soit transmise au *Prévoyant* pour publication.

A. B. PILOTE.
Secrétaire.

Hull, St-Rédempteur.

Windsor, 7 fév. — A l'assemblée des membres de l'Union St-Joseph, Conseil No 89 de Windsor, la résolution suivante fut adoptée:

Proposé par Patrice Ouellette, secondé par Victor Baillargeon, que les membres de ce Conseil ont appris avec regret la mort de Elizabeth Parent, membre de ce Conseil, qu'ils désirent exprimer leurs plus sincères sympathies à la famille éprouvée, et que copie de la présente résolution lui soit envoyée, ainsi qu'au *Prévoyant* pour publication.

Caisse de bénéfiques en maladie

(Echelle applicable aux nouveaux membres admis après le 1er septembre 1911.)

AGE	Contribution mensuelle (Classe ordinaire)	CONDITIONS ET AVANTAGES
	cts	
16	30	<p>Condition : Pour appartenir à cette caisse, il faut être admis d'abord dans la caisse d'assurance.</p> <p>Bénéfices : En maladie : \$5.00 par semaine pendant 15 semaines par année. Au décès d'épouse : \$75.00 si elle a subi l'inspection médicale requise.</p>
17	31	
18	32	
19	33	
20	34	
21	35	
22	36	
23	37	
24	38	
25	39	
26	40	
27	41	
28	42	
29	43	
30	44	
31	45	
32	46	
33	47	
34	48	
35	49	
36	50	
37	51	
38	52	
39	53	
40	54	
41	55	
42	56	
43	57	
44	58	
45	59	
46	60	
47	61	
48	63	
49	65	

L'Union St-Joseph du Canada.

L'Union St-Joseph du Canada est une association catholique canadienne-française de bienfaisance.

Elle repose sur des bases solides, tant au point de vue des principes d'affaires qu'à celui de la charité chrétienne.

Elle est administrée avec sagesse et économie.

Elle a des taux avantageux.

Elle est un moyen de ralliement pour les Canadiens-français.

AVIS.

Les médecins ne doivent pas oublier qu'ils ne peuvent donner un certificat de maladie à un membre de l'Union St-Joseph du Canada, que lorsque ce membre a été sous leurs soins.

Les visiteurs de malades doivent visiter les malades et s'acquitter de ce devoir consciencieux.

ECHELLE APPLICABLE AUX MEMBRES ADMIS APRES LE 1er SEPTEMBRE 1912

CAISSE D'ASSURANCE

(inclus l'administration)

CONTRIBUTIONS MENSUELLES (classe ordinaire)

POUR UNE POLICE DE

Conditions et Avantages

Age	\$500		\$1,000		\$1,500		\$2,000		Honoraires d'Admission
	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	
16	77	1 23	1 70	2 16	Quel que soit le montant de la police.				
17	77	1 23	1 70	2 16					
18	77	1 23	1 70	2 16					
19	77	1 23	1 70	2 16					
20	77	1 23	1 70	2 16					
21	77	1 23	1 70	2 16					
22	78	1 26	1 74	2 22					
23	79	1 28	1 77	2 26					
24	81	1 31	1 82	2 32					
25	82	1 34	1 86	2 38					
26	84	1 37	1 91	2 44					
27	86	1 41	1 97	2 52					
28	87	1 44	2 01	2 58					
29	89	1 48	2 07	2 66					
30	91	1 52	2 13	2 74					
31	93	1 56	2 19	2 82					
32	96	1 61	2 27	2 92					
33	98	1 65	2 33	3 00					
34	1 00	1 70	2 40	3 10					
35	1 03	1 75	2 48	3 20					
36	1 06	1 81	2 57	3 32					
37	1 09	1 87	2 66	3 44					
38	1 12	1 93	2 75	3 56					
39	1 15	1 99	2 84	3 68					
40	1 18	2 06	2 94	3 82					
41	1 22	2 13	3 05	3 96					
42	1 26	2 21	3 17	4 12					
43	1 30	2 29	3 29	4 28					
44	1 34	2 37	3 41	4 44					
45	1 38	2 46	3 54	4 62					
46	1 43	2 55	3 68	4 80					
47	1 48	2 65	3 83	5 00					
48	1 53	2 75	3 98	5 20					
49	1 59	2 88	4 17	5 46					

BENEFICES :

EN INVALIDITE :

La moitié de la police comptant ou un vingtième par année pendant 20 ans, sans intérêt, et cessation de toute contribution.

A 70 ANS :

Un dixième de la police chaque année pendant 12 ans et cessation de toute contribution.

AU DECES :

Le montant de la police; ou la balance due, si le membre s'est prévalu des bénéfices en invalidité ou à 70 ans.

Les aspirants de 40 ans et plus doivent produire la preuve de leur âge avec leur demande d'admission.

Les contributions sont fixées d'après l'anniversaire le plus près de la date d'admission du nouveau membre dans la Société.

Caisses d'Assurance et de Secours réunies.

(inclus l'administration)

CONTRIBUTIONS MENSUELLES (classe ordinaire)

POUR UNE ASSURANCE DE

Conditions et Avantages

Age	\$500		\$1,000		\$1,500		\$2,000		HONORAIRES D'ADMISSION
	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	
16	1 07	1 53	2 00	2 46	Quel que soit le montant de la police.				
17	1 08	1 54	2 01	2 47					
18	1 09	1 55	2 02	2 48					
19	1 10	1 56	2 03	2 49					
20	1 11	1 57	2 04	2 50					
21	1 12	1 58	2 05	2 51					
22	1 14	1 62	2 10	2 58					
23	1 16	1 65	2 14	2 63					
24	1 19	1 69	2 20	2 70					
25	1 21	1 73	2 25	2 77					
26	1 24	1 77	2 31	2 84					
27	1 27	1 82	2 38	2 93					
28	1 29	1 86	2 43	3 00					
29	1 32	1 91	2 50	3 09					
30	1 35	1 96	2 57	3 18					
31	1 38	2 01	2 64	3 27					
32	1 42	2 07	2 73	3 38					
33	1 45	2 12	2 80	3 47					
34	1 48	2 18	2 88	3 58					
35	1 52	2 24	2 97	3 69					
36	1 56	2 31	3 07	3 82					
37	1 60	2 38	3 17	3 95					
38	1 64	2 45	3 27	4 08					
39	1 68	2 52	3 37	4 21					
40	1 72	2 60	3 48	4 36					
41	1 77	2 68	3 60	4 51					
42	1 82	2 77	3 73	4 68					
43	1 87	2 86	3 86	4 85					
44	1 92	2 95	3 99	5 02					
45	1 97	3 05	4 13	5 21					
46	2 03	3 15	4 28	5 40					
47	2 09	3 26	4 44	5 61					
48	2 16	3 38	4 61	5 83					
49	2 24	3 53	4 82	6 11					

BENEFICES :

En maladie :

\$5.00 par semaine pendant 15 semaines par année

Au décès de l'épouse :

\$75.00, si elle a subi l'inspection médicale.

En invalidité :

1/2 de la police comptant ou 1/20 par année pendant 20 ans, sans intérêt, et cessation de toute contribution.

A 70 ans

1/10 de la police chaque année pendant 12 ans et cessation de toute contribution.

Au décès :

Le montant de la police; ou la balance due, si le membre s'est prévalu des bénéfices en invalidité ou à 70 ans.

Le membre marié lors de son admission, ou qui se marie ensuite, n'a droit aux bénéfices de décès d'épouse que sur preuve donnée sur la formule fournie par la société (examen médical), que son épouse est en bonne santé.

Les aspirants âgés de 40 ans et plus doivent produire la preuve de leur âge avec leur demande d'admission.

CONDOLEANCES.

Chicoutimi, janv. — A une assemblée de l'Union St-Joseph du Canada de la Paroisse du Sacré-Cœur, il a été proposé par M. Johnny Brassard, secondé par M. A. G. Gagnon, et adopté à l'unanimité, que les membres de ce Conseil ont appris avec un vif regret la mort de leur premier président en la personne de feu Wilfrid Desmarais, de cette ville. Les membres du dit Conseil prient Madame Desmarais de daigner agréer leurs plus vives sympathies à cette occasion.

En signe de deuil, le Conseil s'ajourne et charge le secrétaire d'adresser copie des présentes résolutions à Madame Desmarais et au Bureau-chef de l'Union St-Joseph du Canada.

JOSEPH BELANGER
Secrétaire.

St-Ephrem, 15 janv. — Les membres du Conseil local de St-Ephrem de Tring No 44 ont appris avec regret la mort de leur confrère Chrysologue Langlois. Et à une assemblée régulière de ce Conseil, tenue le 15 janvier 1912, la résolution qui suit a été adoptée à l'unanimité: Proposé par M. Joseph Cloutier, secondé par M. Côme Hamel, que ce Conseil offre à la famille du regretté défunt, leurs plus profondes sympathies. Et qu'une copie de cette résolution soit envoyée au *Prévoyant* pour publication.

C. E. PAGE, N.P.
Secrétaire.

Amqui, 29 janv. — A une assemblée spéciale des membres du Conseil de St-Nazaire d'Amqui de l'Union St-Joseph du Canada, tenue au lieu ordinaire de ses séances, la résolution suivante a été adoptée à l'unanimité: C'est avec grand regret que les membres de ce Conseil ont appris la mort de leur confrère Eugène Vaillancourt. En conséquence il a été proposé par Rémi Beaulieu, secondé par Auguste Blanchette: Que les membres de ce Conseil offrent à la famille du défunt leurs plus sincères sympathies dans la perte douloureuse qu'elle vient de subir, et que deux grandes messes soient chantées pour le repos de l'âme du regretté défunt. Il est de plus résolu que copie de la présente résolution soit transmise à la famille si cruellement éprouvée, ainsi qu'au *Prévoyant* pour publication.

THOMAS RAYMOND.
Secrétaire.

Pointe-Gatineau, 6 fév. — A l'assemblée générale des membres de l'Union St-Joseph du Canada, Conseil local No 14 de Pointe-Gatineau,

Il fut proposé par M. Louis Potvin, secondé par M. George Saint-Jean et autres, que ce Conseil a appris avec regret la mort de Mme L. F. Kavanagh, épouse de notre dévoué confrère; de M. Dosithee Galipeau, père de M. Joseph Galipeau; et de Dame Pichette, mère de M. Joseph Villeneuve et de M. William Villeneuve.

Tous les membres de ce Conseil désirent exprimer leurs plus sincères sympathies dans le malheur qui vient de frapper ces familles, et décident que copie de cette résolution soit envoyée aux familles éprouvées et au *Prévoyant* pour publication.

ARTHUR CARUFEL,
Secrétaire.

AVIS

Ottawa, 15 février 1912.

Aux membres de l'Union St-Joseph du Canada.

Les contributions mensuelles régulières aux diverses caisses de la société sont dues et payables, par tous et chacun des membres qui en font partie, le premier jour de chaque mois. Conformément aux articles 199 et 200 du Code, tout sociétaire qui, le premier jour de mars prochain, n'aura pas payé ses contributions et redevances pour ce mois, perd tous ses droits aux bénéfices en maladie pour un temps égal au retard qu'il a apporté à les payer. (Voir l'article 166 du Code.)

Tout membre qui, à l'expiration de trente jours, n'aura pas payé les dites contributions et redevances, est par le fait même, et sans autre avis, suspendu. Il est rayé à l'expiration de soixante jours de la date de suspension, s'il ne s'est pas mis en règle. Cet avis est donné en conformité avec les dispositions du Code.

REMERCIEMENTS.

Rivière-du-Loup, 15 janv. — Je ne sais comment vous remercier pour la promptitude que vous avez apportée à me payer la somme qui m'était due par suite de la mort de mon époux. Veuillez accepter tous mes remerciements et ma reconnaissance, ainsi que celle de mes quatre orphelins. Je ne serais trop recommander, à tous les pères de famille et à tous les jeunes gens, de faire partie de notre belle et grande société.

Dame Veuve ARTHUR PELLETIER.

St-André Avellan, 4 janv. — Je ne saurais assez vous remercier de la générosité avec laquelle vous avez agi envers moi. Je viens de recevoir mes \$75.00 de bénéfices en maladie, et je m'empresse de vous offrir mes plus sincères remerciements.

Veuillez être assez bon de publier ma reconnaissance dans le *Prévoyant*, afin d'encourager le public à appartenir à votre belle société canadienne-française et catholique.

JOHN CHABOT.

Monte-Bello, 5 fév. — Je désire vivement remercier l'Union St-Joseph du Canada pour le chèque de \$100.00 reçu si promptement après le décès de mon époux.

Je suis bien surprise de constater une erreur dans l'âge de mon mari, car il a toujours pensé qu'il était né en 1860. Tout de même, je suis bien satisfaite et je vous remercie beaucoup.

Acceptez toute ma reconnaissance.

Dame Veuve GEORGE CHARRON.

St-Gabriel, 22 janv. — Je vous offre mes plus sincères remerciements pour les \$50.00 que j'ai reçus pour le décès de mon épouse. Je ne m'attendais pas à recevoir cet argent si tôt, et vous prie d'insérer ce règlement si prompt dans le *Prévoyant*.

LOUIS JACQUES,
Receveur.

St-André d'Argenteuil, 2 fév. — Je désire remercier l'Union St-Joseph du Canada pour le chèque de \$75.00 que j'ai reçu si promptement pour mes quinze semaines de maladie.

THO. P. DOION.

St-Arsène, janv. — Je m'empresse de remercier l'Union St-Joseph du Canada pour la promptitude avec laquelle elle m'a fait parvenir mes bénéfices en maladie, au montant de \$75.00.

Je vous prie de publier ma reconnaissance dans le *Prévoyant* afin d'encourager le public à appartenir à cette noble société catholique et canadienne-française.

HENRI GAGNON,
Percepteur.

Buckingham, 20 janv. — Il me fait plaisir de présenter à la Société mes sincères remerciements pour l'argent que j'ai reçu pour le décès de mon fils chéri. Je vous remercie de grand cœur, et je ferai tout mon possible pour faire entrer des membres en grand nombre dans notre société.

Veuillez insérer cette lettre dans le prochain *Prévoyant*.

ALPHONSE RABY.